

+ Note de présentation du budget primitif 2018

+ Compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2018

+ Information relative à la taxe d'aménagement pour examen avant le 30 novembre du maintien ou pas de son taux de 3%

- o Simulation du calcul pour la création d'un abri jardin de 15 m² :

Concernant les taxes d'urbanisme applicables aux abris de jardin, veuillez trouver ci-après le mode de calcul :

Surface créée x Valeur Forfaitaire x Taux des collectivités

La valeur forfaitaire est identique à tout projet de construction (habitation, garage, abri de jardin ...). Elle est fixée au niveau national et est de 726 euros le m² pour l'année 2018.

[L'article L331-9-8 du code de l'urbanisme](#) permet à une collectivité de pouvoir exonérer partiellement ou totalement les projets d'abri de jardin (soumis à déclaration préalable) sur délibération. La délibération devra être prise avant le 30 novembre pour être applicable au 1er janvier suivant.

Exemple pour un projet de 15 m² d'abri de jardin :

Part communale : $15 \times 726 \times 3\% = 326,70$ euros

Part départementale : $15 \times 726 \times 2,5\% = 272,25$ euros

Le département n'a pas délibéré pour appliquer une exonération à ce type de projet. La part communale peut varier suivant les pourcentages d'exonérations qui seraient mis en place par délibération.

(Source DDT-Fiscalité)

Note de présentation du budget primitif 2018

Commune Le Castellard-Mélan

Conseil municipal en date du 12 avril 2018

Désormais, dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRé, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Il en est de même lors du vote du compte administratif.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires, le présent document est constitué comme suit :

Table des matières

I.Synthèse de l'exercice 2017 et prévisions de l'exercice 2018 du budget général :	2
A.Précisions concernant le fonctionnement	2
1.Les dépenses	2
2.Les recettes	2
B.Précisions concernant l'investissement	2
1.Les dépenses	2
2.Les recettes	3
II.Synthèse de l'exercice 2017 et prévisions de l'exercice 2018 du budget de l'eau communale	3
A.Précisions concernant le fonctionnement	3
1.Les dépenses	3
2.Les recettes	3
B.Précisions concernant l'investissement	4
1.Les dépenses	4
2.Les recettes	4
III.Structure des effectifs et les dépenses de personnel	5
A.Pour l'exercice 2017	5
1.Structure des effectifs et durée du travail	5
B.Pour le projet de budget 2018	5
IV.Engagement pluriannuel (programmation d'investissement)	5
V.Informations concernant la dette	5
A.Structure et gestion de la dette au 31/12/2017	5
VI.Montant des investissements dégagés sur le budget 2018 :	5

I. Synthèse de l'exercice 2017 et prévisions de l'exercice 2018 du budget général :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	Réal. 2017	Prév. 2018
Impôts	6 735,00	6 604,00
DGF	19 499,00	19 370,00
Dotation de solidarité rurale	8 090,00	8 200,00
Dotation élus	2 962,00	2 972,00
Attribution FDTP	11 516,59	9 500,00
Dotations de compensation	478,00	470,00
Locations	3 767,61	4 992,00
Fds péréquation intercommunal	3 982,00	3 600,00
Remboursement personnel	374,40	
Attributions et péréquation de droits	4 429,82	4 000,00
Autre attributions et participations	102,66	705,98
Reprise sur provision pour risques	0,00	
Occupation EDF et concession	302,66	203,00
TOTAL avant report excédent	62 239,74	60 616,98
Excédent de fonctionnement	833,63	8 502,36
TOTAL y compris excédent	63 073,37	69 119,34

DEPENSES	Réal.2017	Prév. 2018
Charges à caractère général	9 718,71	13 925,56
Personnel	10 367,27	10 940,00
Indemnité des élus et retraite	10 636,14	11 410,00
Service incendie	300,00	0,00
Contributions école Thoard	6 101,35	10 000,00
Subvention aux associations	429,00	537,98
Contribution groupements coll.	410,43	610,23
Intérêts emprunt		
FNGIR	1 917,00	2 908,00
Virement en investissement		
subvention budget eau		18 787,57
TOTAL	39 879,90	69 119,34

0,00

excédent de fonctionnement 2017 reporté en 2018 : 23 193,47 €
dont part affectée à l'investissement : 14 691,11 €

A. Précisions concernant le fonctionnement

1. Les dépenses

L'effectif des enfants scolarisés au primaire progresse de 6 à 7 élèves pour l'année 2017-2018.

Engagement pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits de rivières :

- 510 Euros en 2020, reste à charge après subvention obtenues par le Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone,
- 510 Euros en 2021.

2. Les recettes

~~Des recettes 2018 sensiblement équivalentes à celles de 2017:~~ La baisse de 11,4% du fonds de péréquation de la taxe foncière ~~quasiment compensée par une hausse de la dotation de solidarité rurale:~~ professionnelle

Avantages divers : le montant de petites fournitures courantes ou utilisation de matériels pour des travaux conséquents assurés par le maire représentent 1 800 Euros en 2017, se situe dans la moyenne des années précédentes depuis 2008.

B. Précisions concernant l'investissement

INVESTISSEMENT

RECETTES	Réal. 2017	Report	Prév. 2018	DEPENSES	Réal. 2017	Report	Prév. 2018
FCTVA	5 642,00		1 575,00	Déficit reporté	9 541,54		
Taxes d'aménagement	2 732,49			Remb. Capital emprunts			
Affectation du résultat	37 000,00		14 691,11	Régularisation chemins			1 959,58
Excédent reporté			16 273,15	Matériel informatique	2 287,29	912,71	-912,71
Virement du fonctionnement				ONF périmètre Ardouin			912,71
Amendes de police	3 515,00			chemins	7 206,00	1 593,08	-1 593,08
C.G. 04 chemins communaux				opération de régularisation		(c/1332)	13 475,28
opération de régularisation		(c/1342)	13 475,28	Mise aux normes éclairage public	1 479,38		
Subv PAS Castellard	1 519,96			Travaux appart Mélan	21 950,39	9 049,61	19 117,36
				Frais de géomètre			1 500,00
DETR réserve incendie	8 328,30			TOTAL Hors déficit	32 923,06		
FODAC appart Mélan				TOTAL	42 464,60	11 555,40	34 459,14
TOTAL	58 737,75	0,00	46 014,54				46 014,54

Excédent d'investissement 2017 reporté en 2018 : 16 273,15 €

0,00

1. Les dépenses

Eclairage public : mise en place d'un programmateur et LEDS sur Castellard-Le Village.

A réaliser en 2019 ou 2020, une canalisation extérieure d'évacuation des eaux usées des appartements communaux de Mélan vers le collecteur de Mélan à Ste Madeleine qui aujourd'hui traversent les locaux de la grande maison des Scouts et Guides de France.

La dette est nulle, aucun emprunt n'est envisagé.

2. Les recettes

En 2018 le montant de récupération de la TVA est de 1 575 Euros en forte baisse par rapport à 5 642 Euros en 2017. Cela découle de l'impossibilité de récupérer la TVA sur les travaux réalisés pour la rénovation des appartements locatifs de Mélan. Il en sera de même en 2019.

II. Synthèse de l'exercice 2017 et prévisions de l'exercice 2018 du budget de l'eau communale

FONCTIONNEMENT

RECETTES	Réal. 2017	Prév. 2018
Vente d'eau	7 114,56	7 500,00
ICNE		
Réduction redevance		
Amortissement subv.	1 875,05	2 000,00
Subvention budget ppal		18 787,57
TOTAL	8 989,61	28 287,57
Excédent reporté	561,74	
TOTAL excédent inclus	9 551,35	28 287,57

DEPENSES	Réal. 2017	Prév. 2018
Charges générales	858,64	2 000,00
régularisation emprunt	0,04	
Agence de l'Eau	1 503,00	1 000,00
Amortissements travaux	8 877,24	9 000,00
Virement investissement		14 600,00
TOTAL	11 238,92	26 600,00
Déficit reporté		1 687,57
TOTAL déficit inclus	11 238,92	28 287,57

0,00 €

déficit de fonctionnement reporté en 2018 : 1687,57

Affectation en investissement : 0.00 €

A. Précisions concernant le fonctionnement

1. Les dépenses

Réparation en 2017 du compteur de production de refoulement vers le réservoir de Mélan le haut.

En 2018 : remplacement des lampes UV et nettoyage du compteur de secteur du haut-Mélan.

2. Les recettes

Recettes de l'eau en baisse après 3 exercices de consommation exceptionnelle sur l'abonnement du camp de Ste Madeleine,

Calcul des amortissements obligatoires sur les investissements réalisés : cet amortissement qui se mue en investissement minimum vient impacter directement le compte des dépenses de fonctionnement jusqu'à le rendre déficitaire. Le montant retenu de 9 000 Euros d'amortissement en 2018 correspond un amortissement sur 20 années de la valeur nette comptable à amortir.

Avantages divers :

- les frais administratifs du traitement de la facturation de l'eau restent à charge du budget général,
- le relevé de compteurs des abonnés sont assurés par les abonnés ou par le maire,
- les 15 à 20 relevés annuels de production (haut-Mélan, Mélan, Castellard) sont assurés par le maire.

B. Précisions concernant l'investissement

INVESTISSEMENT

RECETTES	Réal. 2017	Reports	Prév. 2018
Excédent d'inv reporté	5 338,98		10 430,88
Virement section fonct.			14 600,00
Amortissements travaux	8 877,24		9 000,00
FCTVA	4 651,00		1 086,00
Affectation du résultat	1 000,00		
régularisation emprunt	0,04		
Rembt Clombénier			7 570,00
Subv dépt fiabilisation		11 620,00	
Subv DETR fiabilisation		11 620,00	
Solde subv Fontb et Mélan			2 342,20
TOTAL	19 867,26	23 240,00	45 029,08
			68 269,08

DEPENSES	Réal. 2017	Reports	Prév. 2018
Amortissement subv.	1 875,05		2 000,00
Déficit reporté			
Rembt capital emprunts	666,67		
Travaux divers			
Clombénier			9 084,00
Divers et raccordem Liouche			2 018,68
Canalisation Fontbarrière			18 924,00
Reprise distribution	624,00		
Reprise canalisation Mélan	6 270,66		
Réfection Mélan ste Madel		33 487,84	2 754,56
TOTAL	9 436,38	33 487,84	34 781,24
	0,00		68 269,08

Excédent d'investissement 2017 inscrit en 2018: 10 430,88 €

1. Les dépenses

En 2017, l'investissement s'est limité au remplacement de 2*55ml de canalisation sur le haut-Mélan

Le projet de remplacement de canalisation entre Mélan et Ste-Madeleine de plus grande ampleur interviendra sur l'exercice 2018.

Le remplacement de canalisation et fiabilisation sur le secteur Fontbarrière a été réalisé en mars-avril 2018.

La dette en capital de 666 Euros interviendra jusqu'en 2025. (il s'agit d'un emprunt sans intérêt de 2010 auprès du conseil départemental).

Aucun emprunt nouveau n'est envisagé.

2. Les recettes

Le montant de la TVA sur l'investissement pour l'eau 2017 récupérée en 2018 est exceptionnellement bas, 1 086 Euros au lieu de 4 651 Euros en 2017. En 2019 cette recette sera de l'ordre de 5 000 Euros.

Pour 2018 : les recettes d'investissement sur le budget de l'eau proviennent en majeure partie de la subvention du budget général et des subventions de 30% chacune de l'Agence de l'eau et de l'Etat.

III. Structure des effectifs et les dépenses de personnel

A. Pour l'exercice 2017

1. Structure des effectifs et durée du travail

Libellé des emplois	Filière administrative	Filière technique
Nature de l'emploi	Permanent	Contrat à durée déterminée printemps-été
Grade	Rédacteur Echelon 6	Collaborateur occasionnel
Agent	Marie-Jeanne CRUCHON-DUPEYRAT	Saïd BOUHENIA
Fonction	Secrétaire de mairie	Entretien des extérieurs communaux
Durée du travail	7/35 ième par semaine	190 heures, dont une participation à des travaux sur le bâtiment de Mélan
Indice brut	429	347
Catégorie	B	

B. Pour le projet de budget 2018

La structure des effectifs est identique à celle de 2017 hormis la durée du travail dans la filière technique ramenée à 150 heures.

IV. Engagement pluriannuel (programmation d'investissement)

Aucun engagement formalisé, hormis les obligations de maintien en condition opérationnelle du réseau d'eau, des chemins, des bâtiments du domaine communal.

V. Informations concernant la dette

A. Structure et gestion de la dette au 31/12/2017

Budget Général : Dette = zéro

Budget eau : 666 Euros annuel jusqu'en 2025

VI. Montant des investissements dégagés sur les budgets 2018 :

Budget général : 34 459,14 Euros, principalement dédiés à la rénovation des appartements communaux de Mélan

Budget eau : 34 781,24 Euros

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du jeudi 12 avril 2018

Date de la convocation : 07/04/2018

Sont Présents : Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND, Maurice GODDEFROY, Cédric LANDOUZY, Jacques JULIEN, Chantal BARDIN
Olivier RAMBEAUX a donné procuration à Chantal BARDIN
Le Maire, Jacques JULIEN ouvre la séance à 18 h 08
Le conseil nomme Chantal BARDIN, secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

OBJET	VOTE
2018/10 Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget principal. Excédent de fonctionnement 23 193,47 Euros. Excédent investissement 16 273,15 Euros	Unanimité (6), hors de la présence du Maire
2018/11 – Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget de l'eau. Déficit de fonctionnement –1 687,57 Euros. Excédent investissement 10 430,88 Euros	Unanimité (6), hors de la présence du Maire
2018/12 Vote des tarifs communaux : inchangés Prix de l'eau inchangés : abonnements annuels : 60 Euros et 90 Euros (si supérieur à 25 mm), Eau : 1,20 Euros /m 3 hors redevance de l'Agence de l'eau. Tarif du service public d'assainissement non collectif pour le contrôle de fonctionnement (50€) et construction/réhabilitation (80€) d'une installation. Prix du bois d'affouage, inchangé, 16,50 Euros le m3. Tarif et durée des concessions funéraires, inchangés, 150 Euros/m2 pour une concession trentenaire.	Unanimité (7)
2018/13 Vote des taux d'imposition communaux : inchangés Le montant des bases est réactualisé nationalement pour 2018 de 1,2%, correspondant à l'augmentation du coût de la vie de novembre 2016 à novembre 2017.	Unanimité (7)
2018/14 Subvention aux associations et cotisations Cotisation au Syndicat d'aménagement de la Bléone (340,23€), au Syndicat d'électrification (70 €), au Fonds de solidarité logement (45 €) et à l'Agence départementale technique (200 €). Proposition d'octroyer une aide aux associations suivantes : Office des Sports Intercommunal-208,98 € dont 104 Euros compensés par l'agglomération, GDA Foire de Thoard- 84 €, ADMR- 200 € Pour l'amicale des sapeurs-pompiers, l'agglomération centralise et assure l'attribution d'une subvention d'un montant équivalent aux années précédentes (300 Euros)	Unanimité (4) Les membres d'association ne prennent pas part au vote : Mme BARDIN, MM. RAMBEAUX et BREISSAND
2018/15 Régularisation de la convention eaux usées avec l'Association des Scouts et Guides de France de 1998 : 8 annuités sur 20 ont été réglées par la commune : Le reliquat de 2 923,32 Euros dû par la commune en 2018 : 1 498,32 Euros par virement et 1 425 Euros par le remplacement par la commune de la canalisation eaux usées de Mélan au haut de Ste Madeleine lors des travaux sur le réseau d'eau	Unanimité (7)

<p>2018/16 Travaux sur le bâtiment communal de Mélan (2 appartements) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le devis peinture du RDC, niv1 et montée d'escalier s'élève à 7 735,15 Euros TTC. Une provision de 3 000 Euros est à prévoir pour la mise en peinture de l'appartement du niv2. 2) Pour la rénovation des abords Nord (soutènement, sécurité, goudronnage, eau pluviale), une provision de 6 000 Euros TTC est à envisager, 3) Un complément de menuiserie de 521,40 Euros TTC est nécessaire pour ventilation salle d'eau du niv2 et pose d'un double vitrage en imposte au-dessus de l'entrée Nord, 4) En divers, notamment pour la fourniture et pose d'une ventilation mécanique pour le niv2, radiateurs électriques rdc et niv1....., une provision de 1 200 Euros TTC est proposée, 5) Pour mémoire : <ol style="list-style-type: none"> a. la prestation plomberie s'élève à 3 790,60 Euros TTC, b. la souscription d'un deuxième abonnement électrique s'est élevée à 1 255,97 Euros TTC, c. la prestation maçonnerie payée sur le budget d'investissement 2018 s'est élevée à 4 664 Euros TTC. d. La TVA à 10% n'est pas récupérable. <p>Le conseil municipal adopte le financement de 28 167,12 Euros</p>	<p>Unanimité (7)</p>
<p>2018/17 Travaux pour la rénovation du réseau d'eau communal :</p> <p>Les travaux à prévoir pour 2018 interviennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Dans le cadre du plan de financement 2017-2018 qui accorde 30% de subvention de la part de l'Agence de l'eau et 30% de subvention de la part de l'Etat pour les travaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> - le remplacement en cours de 200 ml de canalisations D110mm et la création d'une antenne D50mm pour fiabilisation avant branchements de trois habitations dans le secteur Fontbarrière, total hors taxes : 15 770 Euros, - le remplacement de : total hors taxes : 30 202 Euros, 90 ml du réseau pour le haut Mélan, D75 et D50 pour le refoulement, 320 ml de canalisations, D90, entre le bassin de Mélan et le camp de Ste Madeleine <p>La pose dans la même tranchée de 320 ml de canalisation D40mm entre le bassin du haut-Mélan et le camp de Ste Madeleine,</p> <p>Pour mémoire, hors subvention, les branchements individuels de la maison ONF, Le Colombier et Clombénier,</p> <p>Pour mémoire, hors subvention, la prestation du géomètre s'élèvera à 1 250 Euros hors taxes,</p> 2) Dans le cadre de la demande de subvention attendue de 30% de l'Agence de l'eau pour l'extension du réseau d'eau à la maison individuelle de Clombénier : total hors taxes : 7570 Euros <p>Fourniture et pose de 300 ml D40mm, entre le camp de Ste Madeleine et la maison de Clombénier, Le propriétaire finance l'opération à hauteur de 70%.</p> <p>Adopté par le conseil municipal 36 242,40 Euros TTC</p>	<p>Unanimité (7)</p>
<p>2018/18 Travaux en forêt communale et ONF</p> <p>Création d'un périmètre de 700 ml, peinture de liserés en lisière sud de la forêt communale ARDOUIN : 798,36 Euros hors taxes</p> <p>Report de la proposition de nettoyage et tracé du chemin de Sisteron entre le ravin des Graves et la crête de la colline St Joseph</p>	<p>Unanimité (7)</p>
<p>2018/19 Affectation des résultats 2017 et vote du budget principal</p> <p>Affectation de 14 691,11 Euros à l'investissement</p> <p>Subvention de 18 787,57 Euros au budget de l'eau</p> <p>Budget de fonctionnement : Recettes=Dépenses= 69 119,34 Euros</p> <p>Budget d'investissement : Recettes = Recettes = 46 014,54 Euros</p>	<p>Unanimité (7)</p>
<p>2018/20 Affectation des résultats 2017 et vote du budget de l'eau</p> <p>Budget d'investissement : Recettes = Dépenses = 68 269,08 Euros</p>	<p>Unanimité (7)</p>
<p>2018/21 Participation à l'acquisition d'un défibrillateur à Mélan en partenariat avec l'association des Scouts et Guides de France :</p> <p>Accord pour une participation à hauteur de 50% (Achat et maintenance) sur le budget 2019</p>	<p>Unanimité (7)</p>

La séance est clôturée à 19h06

Affichage du 18 avril 2018